

**Information aux parents
DOCUMENT À CONSERVER**

**Nature et périodes des principales évaluations retenues
pour l'année scolaire 2022-2023**

Classe de : **2^e année du 2^e cycle (4^e année)**

Titulaires : **Laurence Goyette-Grenier et Carmen Duplain**

Afin de vous permettre de suivre le cheminement scolaire de votre enfant, voici des renseignements au sujet de l'évaluation des apprentissages que votre enfant vivra au cours de la présente année scolaire.

Dans toutes les matières, l'évaluation de votre enfant se fera en deux temps :

1. Pendant chaque étape, il sera évalué par des tâches ponctuelles et régulières qui permettront à l'enseignant de vérifier les connaissances qu'il acquiert et les compétences qu'il développe; cette évaluation « continue » a pour fonction essentielle de suivre ses apprentissages et de l'aider dans son cheminement scolaire;

2. À la fin de l'étape, votre enfant devra réinvestir ses acquis dans des tâches plus complexes qui permettront de vérifier s'il maîtrise les connaissances et les compétences prévues par le programme.

Dans certaines matières seulement et pour certaines années seulement,

1. en fin d'année, et dans certaines compétences disciplinaires : français (lecture, écriture), mathématiques, anglais, les élèves auront des épreuves communes :

- soit des épreuves de la commission scolaire communes à toutes les écoles de la commission scolaire de la Capitale dont le résultat sera pris en compte uniformément d'une classe à l'autre;
- soit des épreuves ministérielles, communes à tous les élèves du Québec, dont le résultat représentera 10 % de la note de la dernière étape de la compétence ou des compétences évaluées.

Vous trouverez à l'intérieur de ce document les principales évaluations planifiées par l'enseignant titulaire et les enseignants spécialistes qui enseigneront à votre enfant.

À la dernière page du document, vous trouverez le calendrier des principales communications officielles.

Classe 2^e année du 2^e cycle

Nom des enseignantes titulaires : Laurence Goyette-Grenier et Carmen Duplain			
1. Compétences disciplinaires	Pendant l'étape	Fin d'étape	Fin d'année
Français, langue d'enseignement <ul style="list-style-type: none"> ● Lire : 50 % ● Écrire : 30 % ● Communiquer oralement : 20 % 	<ul style="list-style-type: none"> ● Entretien de lecture ● Réalisation d'une tâche à la suite d'une lecture ● Questionnaire ou contrôle ● Rédaction de textes variés ● Dictées (formules variées) ● Questionnaire ou contrôle ● Discussions, causeries ou autres échanges, formels ou informels 	<ul style="list-style-type: none"> ● Situation d'apprentissage et d'évaluation ou projet d'écriture en lien avec une situation donnée 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pour les élèves de la 4^e année : situation d'évaluation en lecture, épreuve ministérielle obligatoire; ● Cette épreuve représente 20 % de la note en lecture de votre enfant. ● Situation d'évaluation en écriture, épreuve ministérielle obligatoire; ● Cette épreuve représente 20 % de la note en écriture de votre enfant.
Mathématique <ul style="list-style-type: none"> ● Résoudre une situation problème : 30 % ● Utiliser un raisonnement mathématique : 70 % 	<ul style="list-style-type: none"> ● Traces de problèmes mathématiques et de situations problèmes mathématiques ● Exercices de vérification ● Questionnaires ou contrôles 	<ul style="list-style-type: none"> ● Situation d'apprentissage et d'évaluation ● Carnet de traces de problèmes mathématiques et situations problèmes mathématiques ● Évaluation sur les savoirs essentiels 	<ul style="list-style-type: none"> ● Situation d'apprentissage et d'évaluation ● Carnet de traces de problèmes mathématiques et situations problèmes mathématiques ● Évaluation sur les savoirs essentiels
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation de projets en lien avec les thématiques ● Observation ● Travaux variés ● Échanges ● Questionnaires 		
Science et technologie : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Entretien avec l'élève sur sa démarche ● Documents d'expériences ● Grille d'auto-évaluation ● Questionnaire sur les notions apprises ● Documents des expériences réalisées. 		
Éthique et culture religieuse : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Discussions ● Projets 		
Arts plastiques : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisations d'œuvres personnelles ou médiatiques ● Activités d'appréciation 		
« Autres compétences »			
<ul style="list-style-type: none"> ● Organiser son travail <input type="checkbox"/> ● Travailler en équipe <input type="checkbox"/> ● Savoir communiquer <input type="checkbox"/> ● Exercer son jugement <input checked="" type="checkbox"/> 	<p>À l'étape 3, dans le bulletin, cette compétence fera l'objet de commentaires qui préciseront les forces ou les défis qui caractérisent votre enfant.</p>		

Nom des enseignants spécialistes	Pendant l'étape	
<p>Anglais, langue seconde <u>Carolyne L'Heureux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer oralement en anglais : 35 % • Comprendre des textes lus entendus : 50 % • Écrire des textes : 15 % 		
	L'enseignant utilisera des grilles d'observation tout au long de l'étape et de l'année scolaire pour rendre compte du développement de la compétence « communiquer oralement en anglais ».	
	Aux 2 ^e et 3 ^e étapes, l'enseignant recueillera et évaluera des travaux et des tests qui démontreront chez l'élève sa compréhension de différents types de textes durant l'étape et à la fin de l'étape.	En 4 ^e année, une épreuve obligatoire de la CS de la Capitale sera utilisée pour évaluer le développement des trois compétences en anglais.
	À la 3 ^e étape, l'enseignant recueillera et évaluera des textes courts et bien structurés qui démontreront le développement de la compétence « écrire des textes » durant l'étape et à la fin de l'étape. L'élève produit un texte pertinent qui respecte les consignes et applique les conventions linguistiques visées par la tâche.	
<p>Éducation physique et à la santé : 100 % <u>Marie-Claude Tanquay</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Agir dans divers contextes de pratique d'activités physique • Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques • Adopter un mode de vie sain et actif 	<p>Tout au long de l'année, l'enseignant doit vérifier si l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> • acquiert des connaissances et un certain savoir-faire moteur qui lui permettront de choisir et d'exécuter adéquatement des enchaînements et des combinaisons d'actions motrices. • développe un répertoire de connaissances, de stratégies, de savoir-faire moteur et de savoir-être nécessaires à l'élaboration d'un plan d'action et à sa mise en œuvre avec un ou plusieurs partenaires. • élabore un plan de pratique régulière d'activités physiques et un plan de modification d'une habitude de vie. • pratique différents types d'activités physiques d'intensité modérée à élevée d'une durée d'au moins 10 minutes. <p>La note qui apparaîtra au bulletin résultera de l'observation que l'enseignant aura faite de votre enfant à l'aide de grilles d'évaluation, de grilles d'observations, de questionnaires et d'entrevues.</p>	
<p>Musique : 100 % <u>Jean-François Dolan</u></p>	<p>Tout au long de l'année et à l'aide de grilles d'observation, l'enseignant recueille des résultats au niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de pièces et d'inventions musicales. Ces résultats permettent l'évaluation des compétences « inventer » et « interpréter » et portent notamment sur l'utilisation des techniques instrumentales, le respect du caractère expressif des pièces étudiées, l'utilisation des connaissances liées au langage musical et le respect des consignes de création; • de liens que votre enfant fera entre les œuvres entendues, les connaissances et/ou les sentiments qu'elles susciteront chez lui. Ces résultats constituent l'évaluation de la compétence « apprécier ». 	

IMPORTANT : COMPLÉMENTS D'INFORMATION POUR LES PARENTS

- A. La note qui apparaîtra au bulletin de votre enfant dans chaque matière et à chaque étape résultera du jugement que l'enseignant portera sur l'ensemble des tâches que votre enfant aura faites.
- B. Une période d'évaluation plus intensive se déroulera au cours des deux semaines qui précèdent la fin des deux premières étapes. En ce qui concerne les évaluations de fin d'année, elles se dérouleront au cours des mois de mai et juin. Il est donc important d'apporter une attention particulière à votre enfant lors de ces périodes plus exigeantes et de vous assurer de sa présence assidue.
- C. Dans chaque bulletin, après chaque matière, l'enseignant écrira au besoin un commentaire susceptible de préciser ou d'éclairer le résultat en pourcentage et donner des informations sur le développement des stratégies.
- D. De plus, différents moyens retenus par l'école favoriseront la communication avec vous : portfolio, passeport scolaire, travaux envoyés à la maison, etc.

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite	Vous recevrez une première communication sur le portail Mosaïk comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant le vendredi 7 octobre 2022 .
Premier bulletin	Le premier bulletin sera déposé sur le portail Mosaïk le mercredi 16 novembre 2022 . Ce bulletin couvrira la période du 29 août au 11 novembre 2022 et comptera pour 20 % du résultat final de l'année.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera déposé sur le portail Mozaïk, le 14 mars 2023 . Ce bulletin couvrira la période du 14 novembre 2022 au 23 février 2023 et comptera pour 20 % du résultat final de l'année.
Troisième bulletin	Le troisième bulletin sera déposé sur le portail Mozaïk le 30 juin 2023 . Il couvrira la période s'échelonnant du 27 février 2023 jusqu'à la fin de l'année et comptera pour 60 % du résultat final de l'année. C'est dans ce troisième bulletin que sera communiquée la décision de classement de votre enfant pour l'année scolaire 2023 - 2024.

En tout temps, si vous avez besoin d'obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation de votre enfant, nous vous invitons à communiquer avec le personnel enseignant de l'école.

Soyez assuré de toute l'attention que nous portons à la qualité de la communication avec les parents de nos élèves. Nous souhaitons que ces quelques informations vous permettent de suivre le cheminement scolaire de votre enfant et de l'aider en conséquence.

PRÉCISIONS IMPORTANTES

EXTRAIT DE L'INFO-SANCTION 15-16-27 :

Pour les examens du ministère, il n'y a pas de reprise possible. Seuls certains motifs d'absence sont reconnus et n'entraînent pas de pénalité : une maladie sérieuse ou un accident confirmé par une attestation médicale, le décès ou le mariage d'un proche parent, une convocation d'un tribunal ou la participation à une compétition sportive d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études du ministère. **DANS LES AUTRES CAS, COMME UN VOYAGE FAMILIAL, LE RÉSULTAT DE L'ÉLÈVE À L'ÉPREUVE OBLIGATOIRE DEVRAIT CORRESPONDRE À 0 SUR 20.**

Précisions concernant les absences pour voyage, sport et loisirs familiaux

Les absences pour voyage, sport ou loisirs familiaux ne sont pas considérées par l'école comme des absences pour cause de force majeure comme le seraient une maladie et le décès d'un proche, par exemple. Cependant, si un élève doit s'absenter pour partir en voyage, pour le sport ou des loisirs familiaux durant des jours de classe, les parents doivent éviter certaines périodes de l'année. Par exemple, novembre, mi-janvier à la mi-février, mai et juin sont à éviter, car ce sont des mois plus propices aux évaluations.

Parfois, pour ce genre d'absences, les enseignants reçoivent de la part des parents des demandes de travaux, de leçons et de devoirs. Comme l'enseignement en classe peut varier d'une journée à l'autre tant au niveau des apprentissages que des évaluations, il est difficile pour l'enseignant de fournir à l'avance les éléments précis qui seront enseignés et évalués. De surcroît, l'enseignant ne peut prendre du temps supplémentaire pour préparer un enseignement différencié pour tous les élèves qui s'absentent pour ces mêmes motifs. De plus, l'enseignant n'est pas tenu d'offrir de la récupération supplémentaire à la suite de ce type d'absence.

En ce qui concerne les évaluations, elles ne sont pas systématiquement reprises. Il est important de souligner que puisque certaines d'entre elles demandent la supervision de l'enseignant, il est généralement impossible de les faire reprendre. À ce moment, la note qui sera attribuée au bulletin sera établie en fonction des résultats des travaux et des autres évaluations réalisés en cours d'étape.

Mylène Desbiens, directrice